

RÈGLES DU CONCOURS « B CRAZY »

Article 1: Organisateur / Durée du concours

La société anonyme MUNHOWEN, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro B.29728, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-4385 EHLERANGE, 14, Zare Est, (ci-après l' « Organisateur ») organise un concours à libre participation et sans obligation d'achat appelé « B CRAZY », accessible sur la page Facebook www.facebook.com/Bofferding. L'Organisateur ne perçoit aucune commission directe ou indirecte du fait de sa participation à ce Concours.

La publicité de ce Concours est faite sur www.bofferding.lu et sur la page Facebook www.facebook.com/Bofferding.

Article 2 : Participation au Concours

Le Concours est ouvert:

- à toute personne physique majeure
- résidant dans l'un des pays suivants: Luxembourg, Belgique, France, Allemagne
- disposant d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide
- qui soit devenue fan de la page Bofferding Passion

Ne peuvent participer au Concours ni les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus, ni les représentants et employés de la société de l'Organisateur, ni les personnes de toute société contrôlée par ou avec la société de l'Organisateur, ni les personnes prenant part à la réalisation du Concours ainsi que les membres de leur famille (ascendants et descendants).

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants de fournir la preuve de leur admissibilité au Concours.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Concours et ne pourront réclamer aucun prix.

En cas de litige, seules les données fournies par le participant, par l'intermédiaire de leur compte Facebook seront considérées comme authentiques.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Concours.

Une inscription inexacte, incomplète, erronée ou falsifiée, incluant l'usage de faux et l'usurpation d'identité de tiers, directement ou par l'intermédiaire du compte Facebook le cas échéant, ou bien une inscription faite en violation des règles du présent Concours, ne sera pas prise en compte et annulera la participation.

La même sanction s'appliquera en cas d'inscriptions multiples (c'est-à-dire qu'un participant individuel n'est autorisé à participer qu'une seule fois).

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire), toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Concours.

Un comportement déloyal signifie en particulier, mais non exclusivement, l'utilisation de programmes modifiant les adresses IP et/ou l'utilisation de différentes adresses électroniques ou comptes Facebook non valides selon les règles de ces derniers en vue d'inscriptions multiples, et/ou l'utilisation de liens frauduleux et/ou un comportement inapproprié lors de l'émission des votes, et/ou le téléchargement de tout programme pouvant être qualifié de «malware» ou toute autre désignation équivalente.

En présence d'inscription multiple, qu'elle soit avérée ou soupçonnée, l'Organisateur supprimera discrétionnairement la ou les inscriptions supplémentaires réalisées, sans préjudice d'annuler également l'inscription initiale réalisée par le Participant concerné, que cette dernière soit respectueuse des présentes règles ou non.

De manière générale, l'organisateur peut annuler l'inscription d'un participant ne respectant pas les présentes Règles.

Aucune inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou électronique ne peut être acceptée ni prise en compte.

Article 3 : Principe du concours « B CRAZY »

1) Le concours

Le participant peut accéder à ce concours sur l'application « B CRAZY » à l'adresse <http://www.facebook.com/Bofferding> du 23 août au 11 septembre 2013.

L'objectif de ce concours est de prendre une photo correspondant au thème « Schueberfouer – B Crazy » et de l'envoyer

- Soit via instagram en utilisant impérativement les hashtags #BCrazyContest et #Bofferding.
- Soit en uploadant la photo directement dans l'application.

Les photos seront alors automatiquement postées sur l'application B CRAZY et soumises au vote des internautes. Les participants autorisent l'Organisateur du concours à publier ces photos sur l'application « B CRAZY » et sur la page Facebook www.facebook.com/bofferding.

2) Les gagnants et description des prix

Un gagnant sera désigné chaque mercredi. Le gagnant est celui dont la photo a récolté le plus de votes durant la semaine. Les votes sont réinitialisés chaque semaine.

La désignation des gagnants se fera donc :

- Le 28 août 2013
- Le 4 septembre 2013
- Le 11 septembre 2013

Chaque gagnant remporte un Party Kit, c'est-à-dire un Party Fût, un carton de 6 flûtes de Bofferding et un tapis de bar.

Le gagnant sera averti sur la page Facebook Bofferding Passion. Si son adresse e-mail n'est pas accessible via Facebook, il devra alors envoyer son adresse e-mail à bravo@bofferding.lu pour recevoir ensuite son code de retrait.

Article 5 : Attribution des prix

Les prix seront à venir chercher au drinX de Bettembourg (ZI Schéleck L-3225 Bettembourg, Luxembourg), ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h, dans un délai de 2 mois. Un courrier électronique sera envoyé à tous les gagnants pour leur communiquer ces informations ainsi qu'un code leur permettant de venir retirer leur lot.

Si, en raison d'un cas de force majeure ou d'un événement échappant au contrôle de l'Organisateur, l'attribution des prix devient impossible, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les prix attribués indiqués par des prix de remplacement d'une valeur au moins équivalente. Les gagnants conviennent que l'Organisateur ne peut être tenu responsable d'un tel remplacement.

Article 6 : Propriété intellectuelle

En proposant une photo destinée à être publiée sur l'application www.facebook.com/bofferding, le participant déclare qu'à sa connaissance, la photo lui appartient.

En particulier, le participant déclare que sa photo n'enfreint aucun droit de tiers, c'est-à-dire qu'il ne contient aucun élément qui :

- viole un quelconque droit de Propriété Intellectuelle (y compris, mais non exclusivement, un droit de marque, un droit de dessin ou modèle, un droit de propriété industrielle, un droit artistique ou littéraire, un droit d'artiste ou d'interprète) ou tout autre droit de propriété
- viole un quelconque droit personnel (notamment, mais non exclusivement, un droit au nom, un droit à l'image et un droit à la protection de la vie privée)
- constitue un acte de concurrence déloyale ou illicite

L'Organisateur se réserve le droit de refuser ou de supprimer toute photo faisant partie de l'une des catégories ci-dessus. Si, malgré la garantie ci-dessus fournie par le participant, la publication de la photo sur l'application Facebook www.facebook.com/bofferding faisait apparaître une violation d'un droit ou un abus, la partie lésée serait en droit d'informer l'Organisateur de cette violation ou de cet abus et de demander la suppression du contenu.

Le participant garantit qu'il possède et contrôle tous les droits pouvant être liés à la photo, de manière à ce que l'Organisateur obtienne l'intégralité du droit d'utilisation et de jouissance de la photo.

Par conséquent, les participants indemniseront l'Organisateur et/ou ses filiales et sociétés affiliées en cas d'action, de réclamation ou d'autre procédure, engagée ou émise à l'encontre de l'Organisateur et/ou de ses filiales et sociétés affiliées par une quelconque personne physique ou morale, à la suite de ou, de quelque manière que ce soit, en lien avec l'utilisation par l'Organisateur de photos soumises par les participants. Cette garantie s'applique à l'ensemble des dommages, intérêts, dépenses, frais de règlement ou honoraires qui seraient payés ou supportés par l'Organisateur et/ou ses filiales et sociétés affiliées.

Article 7 : Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier, raccourcir ou prolonger le présent Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et il n'assume aucune responsabilité en conséquence.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant de se connecter au site Web ou entraînant la perte, le retard, l'envoi à une adresse erronée ou une inscription incomplète des données de l'e-mail du participant.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'informations fausses ou inexactes pouvant être dues à des utilisateurs du site Web ou à un quelconque équipement ou programme connecté à l'organisation du présent Concours.

L'Organisateur décline par ailleurs toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site Web pendant la durée du Concours ou en cas de destruction, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, des adresses communiquées par les participants.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel informatique ou de l'accès à Internet du participant, ou de tout autre incident technique quel qu'il soit.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation et le risque d'infection par tout virus susceptible de circuler sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels, sauvegardés sur son équipement informatique, contre toute attaque ou violation.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, à la suite d'un incident concernant les lignes téléphoniques, la connexion des participants est interrompue ou leur participation n'est pas prise en compte.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants.

Article 8 : Exclusion de participants

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Concours.

L'Organisateur peut également annuler l'inscription ou les inscriptions d'un joueur ne respectant pas les présentes Règles. L'annulation peut être effectuée à tout moment sans préavis. L'Organisateur est également autorisé à détruire des formulaires d'inscription présentant des erreurs manifestes relatives à l'identité du participant. Une telle destruction peut être effectuée à tout moment sans préavis.

Article 9 : Acceptation – Inscription - Modification des Règles

En participant au présent Concours, les participants sont réputés avoir accepté l'intégralité des présentes Règles ainsi que la décision de l'Organisateur relative à tout litige susceptible de survenir à propos de l'interprétation et de l'application des présentes Règles. Les

participants devront respecter les lois, réglementations et autres règles applicables au présent Concours ainsi que les règles déontologiques en vigueur sur Internet.

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, et consultable sur le site www.huissier-luxembourg.com.

Le règlement du présent concours est également disponible sur l'application Facebook du Concours (www.facebook.com/Bofferding), et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous (remboursement des frais de port sur demande, sur la base du tarif lent en vigueur pour les envois postaux) :

Nvision - Web Agency
Marketing & Communication service
7, rue J. Fischbach
Z.A. am Bann
L-3372 Leudelange

En cas de circonstances exceptionnelles, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les Règles à tout moment, en tout ou partie, à condition d'en informer les participants par une annonce sur le site Web et de les soumettre à l'étude de l'huissier de justice susmentionné.

Article 10 : Réclamations

Toutes les réclamations concernant le Concours doivent être faites par écrit dans un délai de trois (3) mois après la date de clôture de la période du Concours concerné et envoyées à l'adresse du Concours mentionnée à l'Article 9.

Si les coordonnées fournies par le participant ne permettent pas de l'informer du prix ou ne lui permettent pas de récolter son prix, il perdra son statut de gagnant et ne pourra plus émettre de réclamations.

Article 11 : Droit applicable et litiges

Les présentes règles sont régies par le droit luxembourgeois, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet. Si l'une quelconque des dispositions des présentes règles vient à être déclarée nulle et non avenue, les autres provisions demeureront en vigueur et de plein effet.

Tout litige résultant du présent Concours devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Faute d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de l'Organisateur, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.

Sans préjudice de l'Article 10, aucun litige ne pourra être accepté trois (3) mois après la clôture du Concours, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.